

## **Politique de protection des renseignements personnels**

La présente Politique de protection des renseignements personnels établit les pratiques du Chœur de la Cité en matière de collecte, d'utilisation et de divulgation des renseignements personnels au sujet de ses membres.

Cette politique est disponible sur le site internet du Chœur de la Cité. Les membres du Chœur de la Cité seront informés de l'existence de cette politique par un avis écrit (par courriel).

### **1. Source de collecte des renseignements personnels**

Le Chœur de la Cité recueille des renseignements personnels sur ses membres à partir de la fiche d'inscription remplie par chaque membre au moment de son adhésion au Chœur. Il peut aussi recueillir des informations lorsqu'un membre communique avec le Chœur par la poste, le téléphone, ou par courriel pour un échange d'informations.

Le Chœur recueille également des renseignements de partenaires avec lesquels il transige (partenaires gouvernementaux, communautaires et fournisseurs de services).

### **2. Nature des renseignements personnels colligés**

Le Chœur de la Cité recueille, dans le cadre de ses activités, les renseignements personnels suivants :

- Nom
- Adresse postale
- Adresse électronique
- Numéros de téléphone au domicile ou cellulaire
- Date de naissance

### **3. Renseignements exclus lors d'un paiement en ligne**

Aucun renseignement lié à un compte bancaire n'est recueilli par le Chœur de la Cité. Les paiements en ligne (ex. paiement de la cotisation, achat de billets de concert) sont traités et administrés par les solutions bancaires d'un tiers fournisseur, directement sur son site internet sécurisé.

### **4. Utilisation des renseignements personnels par le Chœur de la Cité**

Le Chœur de la Cité utilise les renseignements personnels recueillis uniquement pour communiquer avec ses membres. Seuls les administrateurs du Conseil d'Administration et les membres du Chœur délégués par le Conseil d'Administration ont accès aux renseignements personnels. Ceux-ci s'engagent à détruire les renseignements personnels qu'ils détiennent dès qu'ils quittent leur fonction au Conseil d'Administration et à en

informer le Conseil d'Administration par courriel. Aucun renseignement personnel n'est transmis à d'autres personnes ou organisations sans le consentement des membres (voir le formulaire de consentement en annexe).

**5. Conservation**

En vertu de la Loi 25 sur la Protection à la vie privée, les renseignements personnels seront détruits lorsque la finalité de leur collecte est accomplie, ou ils seront anonymisés pour les utiliser à des fins sérieuses et légitimes.

**6. Informations additionnelles**

Une mise à jour des renseignements personnels est effectuée au début de chaque session (fin août et début janvier) ou lorsqu'un changement survient dans les renseignements personnels d'un membre.

**7. Modification**

Le Chœur de la Cité se réserve le droit de modifier à sa discrétion sa Politique de protection des renseignements personnels. Le Chœur rendra disponible, sur son site internet, toute modification éventuelle de cette Politique de protection des renseignements personnels.

**8. Traitement des plaintes et demandes d'accès aux renseignements personnels**

Tout membre du Chœur de la Cité ou tout partenaire de ses activités dont les données sont collectées a le droit de demander une copie des renseignements personnels le concernant (fiche d'inscription) qui sont recueillis. Toute personne qui croit subir une violation de ses renseignements personnels peut s'adresser à la personne responsable de la protection des renseignements personnels désignée par le Conseil d'administration du Chœur afin qu'une action soit prise pour corriger la situation.

Lucie Morneau  
Membre du Conseil d'administration du Chœur de la Cité  
Responsable de la protection des renseignements personnels  
[info@lechoeurdelacite.com](mailto:info@lechoeurdelacite.com)

Modifié le 29 janvier 2024